

Georges Pompidou et les droits de l'homme

Sélection de textes

Nous avons été sollicité par un chercheur qui souhaitait en savoir davantage sur la position de Georges Pompidou sur la question des droits de l'homme. À notre connaissance, cette question n'a pas encore fait l'objet d'études spécifiques. Une rapide recherche à travers les discours publiés¹ montre que l'expression « droits de l'homme » n'est presque jamais utilisée. Les conceptions de Georges Pompidou semble s'articuler autour de trois dimensions :

- Une approche moraliste, posant la question de la dignité humaine sous l'angle plus large de la place de l'individu dans la société ;
- Une approche libérale, fondée sur la prééminence de la liberté de l'individu et sa recherche personnelle de l'épanouissement et du bonheur ;
- Une approche régaliennne qui affirme la responsabilité des individus dans le cadre plus large de l'autorité étatique et de la hiérarchie des pouvoirs.

Liste des extraits :

| | |
|--|---|
| Message au Parlement (25 juin 1969)..... | 1 |
| Conférence de presse (22 septembre 1969)..... | 2 |
| Entretien accordé à la revue Réalités (14 avril 1970)..... | 2 |
| Inauguration du nouveau bâtiment de l'UNESCO (17 mars 1970)..... | 3 |
| Allocution prononcée au Conseil d'État (28 avril 1970)..... | 3 |
| Vœux aux Corps constitués (1er janvier 1971)..... | 4 |
| Discours devant l'Assemblée nationale du Sénégal (5 février 1971)..... | 4 |
| Entretien télévisé avec Jean Ferniot (24 juin 1971)..... | 4 |
| Allocution prononcée au congrès interparlementaire (2 septembre 1971)..... | 5 |
| Dîner en l'honneur de Leonid Brejnev (25 octobre 1971)..... | 5 |

Message au Parlement (25 juin 1969)

« Notre civilisation traverse une crise spirituelle. Les mutations économiques, l'accélération du progrès scientifique et technique, l'ébranlement des croyances et des contraintes traditionnelles, le bouleversement des mœurs, tout contribue à entraîner la société dans une course éperdue vers le progrès matériel, progrès dont on n'aperçoit pas les limites mais dont il apparaît qu'il développe les besoins plus encore qu'il ne les satisfait et ne fournit aucune réponse aux aspirations profondes d'une humanité désorientée. Le monde a besoin d'une Renaissance et aucun de ceux qui détiennent des responsabilités – qu'elles soient politiques, économiques, sociales, intellectuelles ou proprement spirituelles – n'a le droit de penser qu'il n'est pas concerné.

¹ Georges POMPIDOU, *Entretiens et discours, 1968-1974*, Paris, Flammarion, 1984, 2 volumes.

« Aider à redonner un sens à la vie individuelle par la liberté et les devoirs qu'elle comporte, à la vie collective par la justice et le respect mutuel constitue une des actions en profondeur qui s'imposent à l'État, [p. 107] notamment dans le domaine de l'éducation, de l'information, de la culture, de la transformation des rapports sociaux. » (*Entretiens et Discours*, t. I, p. 106-107)

Conférence de presse (22 septembre 1969)

« Je crois d'abord que l'homme ne doit pas se laisser réduire à l'état de robot soumis à un appareil communiste ou capitaliste, au demeurant peu importe. Je crois d'autre part que l'homme ne peut pas vivre isolé et que le mal de l'homme actuel, de l'homme moderne, c'est la rupture des attaches, et que l'homme qui n'a plus d'attaches est entraîné, qu'il le veuille ou non, et fût-ce à travers la révolte, vers la servitude. Il faut donc recréer des attaches. Il faut que l'homme se trouve dans un ensemble ou plutôt dans une série [p. 262] d'ensembles superposés, avec un rôle, une possibilité de s'épanouir, c'est-à-dire des droits et des services à rendre, et des obligations à remplir, c'est-à-dire des devoirs. Droits et devoirs, ça s'appelle responsabilités. » (*Entretiens et discours*, t. I, p. 261-262)

Entretien accordé à la revue *Réalités* (14 avril 1970)

À propos du modèle des grands pays :

« Je ne crois pas à l'avenir de la société communiste, alors là, absolument pas ! Je n'y crois pas parce que je suis pour la liberté, et de plus je n'y crois pas parce que je suis pour le progrès économique ; or il me paraît évident que c'est un régime qui ne permet pas la liberté, et qui paralyse le progrès économique. » (*Entretiens et Discours*, t. I, p. 83)

À propos des formes violentes d'expression politique :

« Il est certain que l'évolution technique est maintenant en faveur des groupes violents. Les moyens de locomotion font qu'ils disposent d'une mobilité qui est plus grande que celle de la répression, car si même les gens chargés de la répression ont les mêmes moyens, ils n'en ont pas de meilleurs, ils n'en ont pas de plus rapides, et par conséquent, au départ, ils ont la faiblesse de partir en second, ils font de la défensive, ils se précipitent là où a eu lieu l'attaque, mais ils ont un temps de retard... Les talkie-walkies, tout ce que vous voudrez, tout cela joue, il y a une espèce de progrès technique qui permet aux groupes violents de se manifester efficacement, qui échappent à la répression, c'est un fait.

« Dans une large mesure, l'évolution des rapports sociaux consistera dans la recherche, soit législative – mais cela ne va pas très loin, quoi qu'on en pense – soit technique, de la [p. 89] remise de l'avantage du côté de la force, faute de quoi, le besoin de violence existant, les moyens de sa réalisation s'offrant sous forme anarchique, individuelle, ou par petits groupes, et non plus organisée en quelque sorte par la société elle-même comme du temps des guerres coloniales, faute de quoi on est dans une phase où cette violence peut se déchaîner assez librement, sauf alors à prendre des mesures politiques du système totalitaire, c'est-à-dire à mettre la police partout, de façon à pouvoir réprimer avant la lettre. C'est un gros problème. [...]

« Pour moi le problème n'est pas dans la révolution, il est dans l'autre aspect des choses, c'est-à-dire dans la prise en main des États par des régimes totalitaires – de gauche ou de droite, en fins de compte cela ne change pas grand-chose – qui, par le

système de la police généralisée à tous les échelons, surveillant tout le monde, font que les mouvements ne peuvent pas éclater. Il y a là un danger. » (*Entretiens et Discours*, t. I, p. 88-89)

Inauguration du nouveau bâtiment de l'UNESCO (17 mars 1970)

« Je pense que l'action internationale dans le domaine de la coopération culturelle doit non pas chercher l'unité mais sauvegarder la diversité, non pas imposer une forme de civilisation mais favoriser le développement de toutes les civilisations, et leur enrichissement réciproque par leur interpénétration. En agissant ainsi, nous nous conformons d'ailleurs à une réalité qui s'est imposée d'elle-même, comme en témoigne l'influence des civilisations africaines ou précolombiennes sur notre art le plus récent, et nous nous montrons fidèles à une des constantes de la pensée occidentale la plus haute, issue de l'humanisme grec et de la pensée chrétienne, qui accorde une valeur égale à l'homme où qu'il se trouve, quelles que soient ses idées, ses croyances, et les formes qu'il utilise pour les exprimer. Admettre une hiérarchie des cultures conduirait à admettre une hiérarchie des races, ce à quoi se refusent et notre jugement et notre volonté. » (*Entretiens et discours*, t. I, p. 179)

Allocution prononcée au Conseil d'État (28 avril 1970)

« La conception d'où est issue notre droit était naguère celle d'un État fort, d'autant plus fort peut-être qu'il avait su mettre des bornes à ses interventions. [...] Limitées dans leur champ d'application, mais unilatérales dans leur forme et impératives dans leurs effets, de telles décisions s'imposaient aux citoyens et restreignaient leur liberté au nom de l'intérêt général. Juge des relations entre un État fort et de citoyens isolés, il était inévitable et souhaitable que le Conseil d'État devînt progressivement le protecteur des libertés individuelles, et pour cela soumit l'action de l'État au respect, sous son contrôle, d'un certain nombre de principes généraux progressivement définis. [...]

« La défense de l'individu doit demeurer l'une de vos préoccupations dominantes. Mais notre société et donc notre droit ont changé depuis un siècle. Suscité par l'évolution économique et sociale, sollicitée parfois par ceux-là mêmes qui viennent ensuite s'en plaindre, l'intervention de l'État touche aujourd'hui la plupart des aspects de la vie collective et de l'existence des individus.

« Dès lors, l'action des pouvoirs publics risque de perdre son efficacité. Et ceci d'autant plus qu'elle s'adresse non plus seulement à des individus isolés, mais à des groupes qui dans la meilleure des hypothèses n'ont de l'intérêt national qu'une vision fragmentaire, et qui, le plus souvent, n'ont d'autres préoccupations que la défense de la situation qui leur est propre ou la revendication des avantages qu'ils exigent. [...]

[p. 138] « Il en résulte que la conciliation entre l'autorité de l'État et les droits du citoyen, objectif permanent de votre action, se présente désormais dans des conditions différentes, dont la législation et votre jurisprudence doivent tenir compte.

« En présence d'intérêts collectifs multiples, le citoyen reste démuni et exposé aux plus graves atteintes. Dès lors, le temps n'est plus où, dans un pays tel que le nôtre, l'autorité de l'État pouvait apparaître comme une menace pour la liberté du citoyen, elle en constitue au contraire aujourd'hui la plus solide et la meilleure garantie. » (*Entretiens et Discours*, t. I, p. 137-138)

Vœux aux Corps constitués (1^{er} janvier 1971)

« L'État ! Il est à la mode d'en dénoncer l'omniprésence et la pesanteur. Peut-être faut-il rappeler que l'État n'est, dans un pays démocratique, rien d'autre que l'émanation de l'ensemble des citoyens, et qu'il constitue d'ailleurs la seule protection de ces citoyens contre la loi du plus fort, celle de la jungle où précisément il n'y a pas d'État.

« L'indépendance d'une nation, la possibilité d'y vivre en paix et en sécurité reposent sur l'existence de l'État et sont fonction directement de l'autorité de ce dernier.

« Encore faut-il, bien sûr, que l'État jouant pleinement son rôle de protecteur ne devienne pas, pour autant, oppressif et tatillon. C'est pourquoi la stabilité, que confèrent des institutions équilibrées, et l'efficacité qui doit en résulter ont pour [p. 144] complément naturel la limitation des interventions publiques, la simplification des règles administratives, la décentralisation des responsabilités. » (*Entretiens et discours*, t. I, p. 143-144)

Discours devant l'Assemblée nationale du Sénégal (5 février 1971)

« La France voit en effet dans l'aide au développement un des points essentiels de sa mission et de sa vocation naturelle ; elle figure actuellement au premier rang des nations par l'ampleur de sa contribution dans ce domaine et j'estime que c'est là son devoir le plus strict ; elle le fait parce qu'il est indispensable de lutter contre toutes les inégalités, quelles qu'elles soient, et parce que les inégalités qui persistent entre les deux peuples sont encore plus pernicieuses que celles qui existent entre citoyens d'une même nation.

« Il serait vain, de plus, de croire que la paix mondiale [p. 201] peut s'accommoder de l'injustice du sous-développement ; c'est pourquoi l'intérêt strict des États les plus favorisés est d'éviter cet affrontement dramatique entre la richesse et la pauvreté. » (*Entretiens et discours*, t. II, p. 200-201)

Entretien télévisé avec Jean Ferniot (24 juin 1971)

« L'ordre, finalement, c'est le respect de la loi, mais c'est surtout le respect de la personne humaine, c'est le respect d'autrui et c'est le respect de soi. C'est pourquoi, l'ordre, il n'est pas dans la rue, il est dans les citoyens et il dépend des citoyens. » (*Entretiens et discours*, t. I, p. 153)

Allocution prononcée au congrès interparlementaire (2 septembre 1971)

« Il n'est pas que la guerre qui pèse sur la vie des peuples. Le racisme, fléau du XX^e siècle, forme la plus désolante du mépris de l'homme, continue ses ravages, même s'ils sont parfois camouflés. Mon pays, qui proclama les droits de l'homme, qui professe l'égalité entre les hommes, souhaite que votre action contribue à en dénoncer les effets et à en éliminer les causes par une meilleure connaissance réciproque de tous les peuples. [...]

« Il n'est pas à mes yeux de bien plus sacré et plus constamment menacé pour les individus comme pour les peuples que la liberté. Votre vocation, à vous qui revendiquez le beau titre de représentants du peuple, est de défendre la liberté. Certes, la définition de la liberté n'est pas la même partout et nous n'entendons à aucun titre nous immiscer dans les affaires intérieures des États, juger les régimes en fonction de nos critères ni prétendre donner à nos conceptions une valeur universelle. Mais il m'apparaît qu'en dépit des diversités nationales, le rôle des Parlements doit être partout de défendre la liberté, fondement de la dignité de l'homme. Partout d'ailleurs, je suis convaincu que les Parlements, par leur existence même, constituent un garde-fou naturel contre la tendance inévitable du pouvoir exécutif à céder à la facilité de l'autorité incontrôlée et de l'arbitraire qui en découle. » (*Entretiens et Discours*, t. I, p. 114)

Dîner en l'honneur de Leonid Brejnev (25 octobre 1971)

À propos des principes de la coexistence pacifique. Le premier est « la fin de la politique des blocs » :

« C'est ensuite l'affirmation que je renouvelle ici solennellement et à laquelle je me plais de constater que vous vous déclarez acquis, de la non-ingérence dans les affaires d'autrui : c'est-à-dire que chaque peuple est libre de se gouverner comme il l'entend et de mener sa propre politique comme il l'entend. Ni vous ni nous ne méconnaissions les liens spéciaux qui peuvent exister entre telles ou telles nations [...]. Mais nous plaçons au-dessus de tout la notion d'indépendance nationale : nous respectons toutes les indépendances, et nous sommes décidés à faire respecter la nôtre et à nous en donner les moyens, économiques, politiques et, pourquoi ne pas le dire, militaires. » (*Entretiens et discours*, t. II, p. 180-181)

À propos de la guerre du Vietnam :

« Là comme ailleurs, la fin de toute ingérence extérieure doit permettre dans une échéance dont il me semble qu'elle se rapproche, le retour de la paix et la possibilité pour les quatre États d'Indochine de déterminer librement leur régime politique et social, et d'être assurés de leur indépendance dans la neutralité à laquelle ils aspirent tous, n'en doutons pas. De même s'agissant des troubles qui agitent le Pakistan oriental et des terribles souffrances qu'ils infligent à des millions d'hommes, démunis des biens les plus élémentaires, nous devrions conjuguer nos efforts avec d'autres pour écarter le spectre d'un conflit armé, pour encourager une solution politique qui permette au Pakistan oriental de retrouver sa tranquillité et d'accueillir la masse de ceux qui se sont réfugiés en Inde, pour affirmer enfin que la Communauté internationale se doit pour son honneur d'apporter une aide humanitaire accrue. » (*Entretiens et discours*, t. II, p. 182)